



DÉCISION
du **27 JAN. 2026**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 25 novembre 2025

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 25 novembre 2025, portant sur:

un crédit de 803 000 francs destiné à l'acquisition de mobilier et de matériel d'exploitation pour les locaux voués à accueillir un accueil parascolaire, un restaurant scolaire et une ludothèque, situés au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment de Swiss Prime Site Immobilien AG sis route de Meyrin 49

est approuvée.



Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



Crédit de 803 000 francs destiné à l'acquisition de mobilier et de matériel d'exploitation pour les locaux destinés à accueillir un accueil parascolaire, un restaurant scolaire et une ludothèque, situés au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment de Swiss Prime Site Immobilien AG sis route de Meyrin 49 (PR-1697 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 74 oui et 1 abstention

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 803 000 francs destiné à l'acquisition de mobilier et de matériel d'exploitation pour les locaux destinés à accueillir un accueil parascolaire, un restaurant scolaire et une ludothèque, situés au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment de Swiss Prime Site Immobilien AG sis route de Meyrin 49.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 803 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2028 à 2035.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Alpha Oumar Dramé

Le Président :

Ahmed Jama